

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le cinq avril de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. DERBANNE, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DELBECQ à M. JOLY
M. TREBULLE à Mme FOUCAULT
M. ZAKARIAN à M. DOSSMANN
M. ATTAF à Mme CHATEAU-GILLE
Mme DEGERIT à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à M. DELORT

ABSENTS

Mme BARBET
M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur les comptes rendus des séances du Conseil municipal du 14 décembre 2015 et 25 janvier 2016 qui sont approuvés à l'unanimité sous réserve des observations émises par M. GRISSOLANGE sur le compte-rendu du 14 décembre 2015.

Puis, Monsieur le Maire indique demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DESIGNE

- pour représenter la commune au sein du Comité de programmation LEADER du Plateau de Saclay et de ses vallées pour la programmation 2014-2020, Jean-Paul MORDEFROID par 25 voix pour, Vincent HULIN ayant obtenu 5 voix pour, (M. JOLY ne prenant pas part au vote),

ADOPTE

- le budget annexe assainissement 2016 par 26 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

FIXE dans le cadre du budget annexe assainissement par 26 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE) :

- le taux de la redevance part fermière du délégataire à 0,1873 €/m³,
- le taux la redevance communale complémentaire d'assainissement à 0,1723 €/m³,
- la surtaxe communale d'assainissement à 0,45 €/m³,
- la majoration à 100% de la redevance communale d'assainissement (part fermière et redevance communale complémentaire) prélevée sur la facture d'eau pour tous les propriétaires mal raccordés au réseau d'assainissement communal,

APPROUVE

- le montant de la contribution communale pour le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) qui s'élève à 194 963,00 € pour l'année 2016 par 30 voix pour (M. JOLY ne prenant pas part au vote),
- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) qui s'élève à 12 970,40 € pour l'année 2016,
- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) qui s'élève à 41 629,00 € pour l'année 2016,
- le montant de participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) à 32 426 € pour l'année 2016,

APPROUVE

- la convention de partenariat entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'association Cultures du Cœur Essonne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,
- la convention de partenariat entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'association Valentin Haüy, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de l'Essonne l'octroi d'une aide financière maximum pour la rénovation thermique des bâtiments de la commune, au titre de la 1^{ère} enveloppe de la dotation de soutien consacrée au soutien à des priorités d'investissement,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter auprès l'Agence de l'Eau Seine Normandie une aide financière maximum dans le cadre de la gestion globale de l'assainissement du passage du Village,
- Monsieur le Maire à solliciter auprès l'Agence de l'Eau Seine Normandie une aide financière maximum dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement du site de restauration scolaire David Régnier/Paul Fort et Bois Lorient,
- Monsieur le Maire à solliciter une subvention maximum auprès la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de sa démarche zéro phytosanitaire,

DECIDE

- d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (RODP) par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui porte sur le règlement de la zone UCi,

APPROUVE

- les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'Office de tourisme et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et le Trait d'Union et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention par 26 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE).

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°42 Convention entre la ville et l'organisme AIDIL pour une formation prévue le 14 mars 2016 après-midi pour un montant de 190 € TTC,
- N°43 Convention entre la ville et l'association le Lions Club pour un prêt de vaisselle, à titre gracieux, pour un repas prévu le 20 mars 2016,
- N°44 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique de la délégation de la grande couronne (CNFPT) pour une formation prévue les 12 et 13 décembre 2016 pour un montant de 250 € TTC,
- N°45 Convention entre la ville et l'organisme Cap'Com pour une formation prévue les 7 et 8 juin 2016 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°46 Contrat d'entretien des équipements de climatisation de la salle informatique, du local de reprographie et du local vidéo de l'Hôtel de Ville avec la société TECHNICONTROL pour un prix forfaitaire annuel de 1 815,88 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable deux fois tacitement,

- N°47 Contrat avec la société SADE pour assurer la vérification des 4 ensembles de disconnexion situés au sein du centre administratif, du bâtiment communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves et de la crèche la Vaudonnière pour un prix forfaitaire annuel de 580 € HT, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable deux fois tacitement,
- N°48 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue les 4 et 5 avril 2016 pour un montant de 270 € TTC,
- N°49 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue le 1^{er} avril 2016 pour un montant de 135 € TTC,
- N°50 Convention entre la ville et l'organisme Cap'Com pour une formation prévue le 4 octobre 2016 pour un montant de 648 € TTC,
- N°51 Convention entre la ville et l'organisme Cap'Com pour une formation prévue les 11 et 12 octobre 2016 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°52 Avenant n°2 relatif au contrat de prestation avec Monsieur GILLES pour une prestation concernant l'exposition « Rencontre avec Pierre-Yves Hervy-Vaillant » pour un montant de 300 € dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016 à l'Orangerie Espace Tourlière,
- N°53 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 261,74 €,
- N°54 Convention entre la ville et le CFPJ pour une formation prévue les 4 et 5 juillet 2016 pour un montant de 1 464 € TTC,
- N°55 Convention entre la ville et le CNED pour une formation prévue du 4 avril 2016 au 3 avril 2017 pour un montant de 650 € TTC,
- N°56 Convention entre la ville et l'Association Terre & Cité pour la mise en place de prestations de sensibilisation d'animateurs et d'animations pédagogiques pour un montant de 2 150 € TTC entre le 29 mars au 5 mai 2016 auprès des animateurs et entre le 8 mai et le 17 novembre 2016 auprès des enfants,
- N°57 Contrat de prestation avec la société VLF Productions pour un concert Ameriga le samedi 28 mai à 21h à l'Espace Odilon Redon, 21 routes de Bièvres pour un montant de 1 600 € dans le cadre du 11^{ème} festival de jazz,
- N°58 Convention de mise à disposition pour un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 183,15 €,
- N°59 Contrat de partenariat, à titre gracieux, avec un ensemble d'artistes plasticiens pour leur participation à l'exposition « Horizons » du 27 mai au 26 juin 2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°60 Convention entre la ville et le club ABC pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral pour la période du 8 au 11 avril 2016,

- N°61 Convention entre la ville et la société ORNI COM « Objets roulants non-identifiés communication » pour la mise en place d'une prestation d'animation avec 10 segway et la mise à disposition d'un animateur pour un montant de 1 200 € le dimanche 12 juin 2016 dans le cadre des Défis de Verrières,
- N°62 Convention entre la ville et la société MERCURE PROTECTION pour une prestation de gardiennage du 10 au 12 juin 2016 inclus pour un montant de 1 368 € dans le cadre des Défis de Verrières,
- N°63 Convention entre la ville et la société EUROP EVENT pour la mise à disposition de jeux gonflables et d'escalade le dimanche 12 juin 2016 pour un montant de 9 180,60 € dans le cadre des Défis de Verrières,
- N°64 Convention entre la ville et l'association BATUCADA BRASIS pour la prestation d'animation avec la mise à disposition de 15 à 25 musiciens et danseuses le dimanche 12 juin 2016 pour un montant de 900 € dans le cadre des Défis de Verrières,
- N°65 Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'Orangerie-Espace Tourlière pour une artiste plasticienne en résidence, Mme TAFGHODI, du 6 avril au 15 mai 2016 pour une présentation de son travail sur le thème du « portrait »,
- N°66 Convention entre la ville et l'AGE 91 pour une formation prévue le 1^{er} décembre 2016 pour un montant de 240 € TTC,
- N°67 Convention entre la ville et l'Association Palme de la Vallée pour la mise en place d'une prestation de baptême de plongée sous-marine les samedi 11 et dimanche 12 juin 2016 pour un montant de 450 € dans le cadre des Défis de Verrières,
- N°68 Convention entre la ville et l'Association de la Croix-Rouge française pour la mise à disposition d'un poste de secours les samedi 11 et dimanche 12 juin 2016 pour un montant de 624 € dans le cadre des Défis de Verrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY



Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.